

**Plan d'aménagement particulier
« Neie Wee » à Berbourg**

Analyse de conformité d'une modification ponctuelle du PAP avec
le PAG du collège des bourgmestre et échevins.

En date du 21 juillet 2026 le bureau Best ingénieurs-conseils avec siège à l'adresse 2, rue des Sapins, L-2513 Senningerberg a introduit une demande pour une modification ponctuelle (procédure allégée) du plan d'aménagement particulier « Neie Wee » à Berbourg en 4 exemplaires pour le compte de la société WP PROMOTIONS Sàrl avec siège à l'adresse 88, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel.

En date du 4 mai 2018 le Plan d'Aménagement Général de la commune de Manternach a été approuvé par Monsieur le Ministre de l'Intérieur, référence 107C/005/2016. L'approbation du PAG a été publiée en date du 6 juin 2018 et le PAG est ainsi devenu obligatoire trois jours après sa publication.

Les documents introduits pour la modification ponctuelle du PAP « Neie Wee » à Berbourg ont été analysés selon leur conformité avec le PAG en vigueur. Selon cette analyse le PAP est conforme avec le PAG.

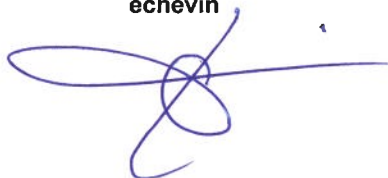
Manternach, le 5 août 2026

Le collège des bourgmestre et échevins

Jean-Pierre Hoffmann
bourgmestre



Claude Theisen
échevin



Alix Klein-Ungeheuer
échevine

